MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE

(Cirque, spectacle, manège, …)

La demande doit être faite UN MOIS avant la date demandée

L'imprimé est à remettre 15 jours avant l'installation

DATE DEMANDEE :

Date d'arrivée : / /

Date de départ : / /

Nombre de représentations :

DECLARANT :

Nom, prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

Mail :

STRUCTURE :

Dimension : _____ m²

Capacité d'accueil (en nombre de personne) :

Emprise au sol : OUI ☐ NON ☐

MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES

ANIMAUX :

Animaux domestiques

Nombre : Race :

Animaux non domestiques

Nombre : Race :

VEHICULES :

Nombre de voitures : Nombre de poids-lourds :

Nombre de caravane, campings car : Autres :

Affichage: OUI ☐ NON ☐

Il est obligatoire de se conformer à la réglementation en matière d'affichage. Il est interdit d'apposer des publicités sur les arbres et les panneaux de signalisation routière. Les affiches doivent être retirées au maximum DEUX JOURS après la fin de la manifestation.

MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES

DOCUMENTS A FOURNIR AVANT L'INSTALLATION :

- ☐ Licence d'entrepreneur de spectacle attribuée par la DRAC
- ☐ Extrait du registre de sécurité duement complétée par l'organisateur exploitant
- ☐ Fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan), du convoi et des installations annexes.
- ☐ Extrait d'inscription au registre du commerce datant de moins de TROIS MOIS
- ☐ Certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques délivré par le ministère de l'environnement
- ☐ Attestation d'assurance / responsabilité civile multirisque professionnelle
- ☐ Pièce d'identité du déclarant
- ☐ Procès verbal de contrôle de l'installation

Le paiement du droit de place et de la caution sera demandé avant l'installation sur le site.

NECESSITES :

Prise d'électricité : OUI ☐ NON ☐

MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES

Les branchements sauvages sont INTERDITS.

HEBERGEMENT ZONE DU BENY (ou précisez dans autre):

Nombre de voitures : Nombre de poids-lourds :

Nombre de caravane, campings car : Autres :

INSTALLATION

Dans un soucis d'organisation, le jour et l'heure de l'installation doivent être convenus avec les services municipaux AVANT l'arrivée des véhicules.

Prendre attache avec la police municipale :

MAIRIE

15 place de l'hôtel de ville

01330 VILLARS LES DOMBES

Tel : 04 74 98 31 17

MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES

Port : 06 85 10 59 49

Aucune installation ne sera réalisée si les conditions énoncées dans ce formulaire ne sont pas remplies.

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) _____, certifie exacts les renseignements contenus dans la présentes demande.

Date et signature :